

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/04/26

Date de convocation L'an deux mil vingt six
7 avril 2026 le **LUNDI 13 AVRIL 2026** à 18 Heures 30
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.
7 avril 2026

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Arnaud LEBOEUF – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT
Monsieur Claude RICHARD – Madame Mélanie TROCME – Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :
Monsieur Nicolas HALIPRET donne procuration à M. Claude RICHARD
Madame Hanène NEBATI donne procuration à Mme Mélanie TROCME

AU **Secrétaire de séance :**
Madame Sophie LOPEZ

Objet : Election des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2122-20;

Vu la délibération du 13 avril 2026 fixant à 8 le nombre de membres élus du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant que l'élection des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ;

Considérant que cette élection se déroule conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260413-20260426-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 27 membres répartis comme suit :

Liste	Nb d'élus	Sièges CCAS
Liste majoritaire — [Saint-Nicolas-lez-Arras, Avec Vous Pour Vous]	22	6
Liste d'opposition 1 — [Action et proximité avec les médiolansais]	3	1
Liste d'opposition 2 — [Liste citoyenne]	2	1
TOTAL	27	8

Considérant que les listes de candidats ont été déposées dans les délais réglementaires ;

Considérant que le calcul de répartition a été effectué à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conduisant à l'attribution des sièges telle que définie dans le tableau ci-dessus ;

Il est proposé au Conseil Municipal

- de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Résultats de l'élection

Sont élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Au titre de la liste majoritaire — [Saint-Nicolas-lez-Arras Avec Vous Pour Vous] (6 sièges) :

1. Mme Anne Caroline RATAJCZAK
2. Mme Martine DUQUESNOY
3. Mme Marie Antoinette DESHORTIES
4. Mme Haddy N'JEE
5. M. Benoit KURCZ
6. M. Arnaud LEOEUF

Au titre de la liste d'opposition 1 — [Action et proximité avec les médiolansais] (1 siège) :

1. Mme Hanène NEBATI

Au titre de la liste d'opposition 2 — [Liste citoyenne] (1 siège) :

1. Mme Mélanie TROCME

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 14 avril 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accuse de réception en préfecture
062-216207647-20260413-20260426-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026